

**ANNEXE N°3 :**  
**PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE  
PUBLIQUE**



LEGENDE

	AC:	Servitudes de protection des monuments historiques - classés
	I1	Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou gazeux sans pression
	I1bis	Servitudes relatives à la migration et à l'implantation de puits - voir par la DDTM
	I2	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
	PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernent la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
	PT2	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

Ville de LA NEUVILLE CHANT D'OISEL

La Neuville Chant d'Oisel  
PLAN DES SERVITUDES

REVISION	
Prescrite le :	11.05.1998
Autorisée le :	02.07.2004
Approuvée le :	14/04/04
Modifiée le :	
AT 02 u 024	
Date :	23 juin 2004
Ech :	Proj. B.C.
ataub architectes DPLG - ENSAIS 100, CHEMIN DE LA BRETECHE - B.P. 6 - 76200 BOOS-GUILAUME cedex Tel. 02 35 60 30 30 - Fax. 02 35 60 69 19 - E-Mail. ataub@ataub.fr	

Revision prescrite le : 17 mai 2011  
 Autorisée le : 02/07/13  
 Approuvée le : 13/03/14

